Nations Unies S/2014/665



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 septembre 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour la période allant du 29 mai au 3 septembre 2014

I. Introduction

1. Le présent rapport rend compte des activités menées par la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) au cours des trois derniers mois, en application du mandat défini dans la résolution 350 (1974) du Conseil de sécurité, puis prorogé par des résolutions ultérieures du Conseil, dont la dernière en date est la résolution 2163 (2014).

II. Situation dans la zone et activités de la Force

2. Au moment de l'établissement du présent rapport, la situation dans la zone d'opérations de la FNUOD évoluait rapidement et restait instable, de violents combats se poursuivant entre les forces armées syriennes et les membres armés de l'opposition et d'autres groupes armés dans la zone de séparation. Plusieurs soldats de la paix du bataillon fidjien de la Force, qui avaient été délogés de la position 27, étaient détenus par des éléments armés. On ne dispose actuellement d'aucune information additionnelle sur leur situation ou sur le lieu où ils pourraient se trouver*.

3. Au cours de la période considérée, le cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne a globalement été respecté, même si le climat est demeuré explosif en raison du conflit qui persistait en République arabe syrienne et malgré un certain nombre de violations importantes de l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes, signé en 1974, exposées ci-dessous. Plusieurs tirs effectués de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu ont fait des victimes. Il convient de noter en particulier que, le 22 juin, des tirs provenant du secteur Bravo ont tué un civil et en ont blessé d'autres dans le secteur Alpha et qu'en représailles les Forces de défense israéliennes ont tiré sur le secteur Bravo de la zone de

* Alors que le présent rapport était sur le point d'être publié, les 45 Casques bleus de la FNUOD ont été libérés sains et saufs le 11 septembre. Ils ont été emmenés à la position 80 et se sont rendus dans le secteur Alpha. Ils ont réintégré par la suite le secteur Bravo et le Camp Faouar.

14-60580 (F) 120914 120914





séparation et de limitation, tuant et blessant des membres du personnel des forces armées syriennes. Celles-ci ont considérablement augmenté leurs effectifs et le nombre de leurs équipements déployés dans la zone de séparation et entrepris des activités militaires et des opérations de sécurité contre les membres armés de l'opposition, parfois en représailles à des offensives menées par ces derniers. La présence des forces armées syriennes et de leur matériel militaire, ainsi que de tout autre personnel armé et matériel militaire, à l'intérieur de la zone de séparation constitue une violation de l'Accord sur le dégagement des forces. Comme l'a indiqué le Conseil de sécurité dans sa résolution 2163 (2014), il ne devait y avoir aucune activité militaire de quelque sorte que ce soit dans la zone de séparation.

4. Au matin du 27 août, une centaine de membres armés de plusieurs groupes armés, dont le Front el-Nosra, ont lancé une attaque contre les positions des forces armées syriennes au point de passage Bravo et dans la région de Quneitra située dans la zone de séparation. La FNUOD a évacué son personnel du point de passage Charlie vers le camp Ziouani. Plus tard dans la journée, elle a vu des éléments armés emporter trois véhicules des Nations Unies qui avaient été abandonnés sur la position, et piller le matériel et les effets personnels laissés sur place. Au moment de l'attaque contre Quneitra et le point de passage Bravo, des groupes armés attaquaient simultanément des positions des forces armées syriennes dans la zone de Tell el-Kouroum et de Jaba. Plusieurs projectiles, notamment des obus de mortier, sont tombés près des positions des Nations Unies, à la suite de quoi le personnel des Nations Unies qui se trouvait dans ces positions, ainsi qu'au camp Ziouani, s'est mis à l'abri. Après plusieurs heures de violents combats, les éléments armés ont pris le contrôle du point de passage Bravo et de la plus grande partie de Quneitra.

5. Dans l'après-midi du 27 août, huit combattants armés se sont introduits de force dans la position 27 alors que des membres du personnel de la FNUOD s'y trouvaient. Ils ont exigé que ceux-ci évacuent la position afin qu'ils ne soient pas blessés au cours des combats. Le personnel de la FNUOD a refusé d'obtempérer et est resté sur place alors que les combats se poursuivaient. Le commandant de la Force s'est entretenu avec le chef des combattants armés et a demandé à ces derniers d'évacuer la position et de ne pas s'en prendre aux soldats de la paix des Nations Unies. Toutefois, les combattants armés sont restés dans les locaux des Nations Unies et ils ont poursuivi toute la nuit leurs attaques contre les forces armées syriennes, y compris à partir de la position 27. Un petit groupe d'éléments armés a saccagé la position et emporté des biens de l'Organisation et des effets appartenant au personnel. Ils se sont également revêtus d'uniformes et de bérets bleus des Nations Unies dont ils se sont accaparés dans les logements du personnel.

6. Deux bâtiments ont pris feu après que des obus sont tombés sur la position 60. Les combats se poursuivant dans la zone, le personnel des Nations Unies a dû rester à l'abri et n'a donc pas pu éteindre l'incendie. De ce fait, les deux bâtiments ont été entièrement détruits.

7. Au cours des combats du 27 août, un soldat des Forces de défense israéliennes et un civil israélien qui se trouvaient dans le secteur Alpha ont été blessés par des tirs provenant de l'autre côté de la ligne de cessez-le-feu. Les Forces de défense israéliennes ont par la suite riposté en tirant sur une position des forces armées syriennes située à 3 kilomètres environ du camp Faouar dans le secteur Bravo. Le délégué principal de la République arabe syrienne a informé la FNUOD qu'une pièce d'artillerie avait été détruite.

8. Dans la matinée du 28 août, les combattants armés qui avaient toute la nuit occupé la position 27 ont exigé que le personnel de la FNOD quitte la position et parte sans ses véhicules. Ils ont dit que le personnel de la FNUOD serait transporté dans les véhicules des combattants jusqu'au point de passage Alpha. Environ 300 éléments armés se trouvaient à l'extérieur du périmètre de la position. La FNUOD a apprêté sa force de réserve en vue de la relocalisation éventuelle du personnel des Nations Unies, mais les éléments armés ne lui ont donné que 10 minutes pour partir. Le commandant de la Force a donc donné l'ordre au personnel des Nations Unies d'abandonner la position. Les combattants armés se sont emparés des armes de la FNUOD et ont ensuite transporté les membres du personnel des Nations Unies jusqu'au point de passage Bravo, étant entendu que ceux-ci seraient autorisés à passer dans le secteur Alpha. Toutefois, un représentant des éléments armés qui se trouvait près du point de passage Alpha dans le secteur Bravo et qui avait dit qu'il attendait l'arrivée des soldats de la paix détenus a par la suite informé la FNUOD que les intéressés avaient été emmenés ailleurs. La FNUOD a alors aperçu des véhicules qui ressemblaient à ceux des éléments armés qui avaient été présents à la position 27 et les a vus partir en direction de la position 60 avant de les perdre de vue.

9. Les éléments armés se sont ensuite rendus aux positions 68 à Roueihina et 69 à Breika, avec au moins deux soldats de la paix fidjiens, et ont exigé que les membres du personnel des Nations Unies qui se trouvaient à ces deux positions leur remettent leurs armes pour que les 45 Casques bleus détenus soient libérés. Les membres du personnel des Nations Unies ayant refusé d'obtempérer, les éléments armés ont posé des explosifs télécommandés autour des deux positions pour les empêcher de quitter les lieux et menacé d'attaquer les positions. Par mesure de précaution et pour éviter que d'autres positions et membres du personnel des Nations Unies ne soient mis sous siège, la FNUOD a évacué son personnel de la position 85 à la position 80 et, par la suite, au secteur Alpha. Dans la soirée du 28 août, des éléments armés ont tenté de forcer l'entrée de la position 69. Le personnel des Nations Unies a tiré des coups de sommation et les assaillants se sont retirés.

10. De violents combats entre les forces armées syriennes et les éléments armés se sont poursuivis le 29 août dans la partie centrale de la zone de séparation. Des obus ayant atterri à proximité de la position 60, la FNUOD a évacué cette position. Au petit matin du 30 août, des éléments armés ont fait détonner au moins un explosif qu'ils avaient posé à l'entrée de la position 68 et ont commencé à attaquer la position. Le personnel des Nations Unies qui s'y trouvait a riposté. Les échanges de tirs ont duré plusieurs heures avant que la FNUOD ne soit parvenue à conclure avec les éléments armés un accord de cessez-le-feu jusqu'au lendemain. Il n'y a pas eu de blessé parmi les membres du personnel des Nations Unies. La situation à la position 69 était relativement calme ce matin et la FNUOD a pu évacuer le personnel vers le secteur Alpha. À la mi-journée, après des tirs à proximité du poste d'observation 52, les observateurs militaires du Groupe d'observateurs au Golan et les membres du personnel de la FNUOD qui avaient été placés au poste d'observation pour renforcer la sécurité ont également été évacués.

11. Dans la soirée du 30 août, la FNUOD a vu de 100 à 120 éléments armés arriver dans les environs de Roueihina en provenance de zones situées plus au sud. Par mesure de précaution, la FNUOD a évacué son personnel du poste d'observation 56. Pendant la nuit, le personnel des Nations Unies qui se trouvait à la position 68 a quitté cette position à pied et est passé de l'autre côté de la barrière technique dans

le secteur Alpha. La FNUOD maintient une présence renforcée à la position 80 des Nations Unies près de Rafid.

12. Depuis les combats acharnés qui ont commencé le 27 août et entraîné la détention des Casques bleus du contingent fidjien et la mise sous siège de deux positions de la FNUOD, le commandant de la Force a été étroitement en contact avec le délégué principal de la République arabe syrienne et les Forces de défense israéliennes. Les deux parties ont pleinement fourni leur appui à la Force pour assurer en toute sécurité l'évacuation de ses Casques bleus des positions d'où elle devait se retirer en raison des affrontements en cours. Le commandant de la Force ainsi que le personnel du Secrétariat sont continuellement en contact avec les États Membres qui pourraient avoir une quelconque influence sur les groupes armés afin d'obtenir la libération immédiate et inconditionnelle, en toute sécurité, des membres du contingent fidjien.

13. Les affrontements entre les forces armées syriennes et les membres armés de l'opposition et d'autres groupes armés ont donné lieu à de multiples incidents, des tirs ayant souvent été effectués de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu, en provenance et en direction du secteur Bravo et du secteur Alpha. Au cours de la matinée du 2 juin, quatre roquettes ont été tirées des alentours du camp Faouar dans la direction nord-nord-ouest. Deux véhicules sur lesquels étaient montés des systèmes de lance-roquettes multiples ont été vus s'éloigner à toute vitesse de la zone d'où les roquettes avaient été tirées. Un peu après, les Forces de défense israéliennes ont informé la FNUOD qu'elles avaient détecté une menace près du camp Faouar et qu'elles ne manqueraient pas de riposter. Le personnel de la FNUOD s'est immédiatement mis à l'abri. Le premier obus tiré par les Forces de défense israéliennes est tombé à une centaine de mètres du camp Faouar, alors que l'alarme sonnait et que le personnel des Nations Unies se précipitait encore vers les abris. Les trois autres coups qui ont suivi ont atterri dans un rayon d'un kilomètre du camp. Les Forces de défense israéliennes ont par la suite informé la FNUOD qu'une roquette avait touché l'ouest de la ligne de cessez-le-feu, à proximité de l'une de ses positions. Un nombre important d'éclats d'obus et de débris sont tombés à l'intérieur du camp Faouar. Il n'y a pas eu de blessé parmi le personnel des Nations Unies, mais seulement quelques légers dégâts matériels. Le commandement de la Force a immédiatement pris contact avec les deux parties pour éviter une escalade de la situation. Le délégué principal de la République arabe syrienne a informé la FNUOD que les forces armées syriennes n'avaient rien à voir avec l'incident et il a déclaré que les éléments armés avaient pu s'infiltrer dans la région pendant la nuit pour attaquer le village progouvernemental de Hadar et semer la peur parmi la population en prévision de l'élection présidentielle du 3 juin. Les Forces de défense israéliennes ont informé la FNUOD qu'elles avaient riposté parce qu'elles avaient estimé qu'Israël était pris pour cible. La FNUOD a procédé à une enquête sur l'incident, dont il ressort que les roquettes qui étaient tombées dans la zone de Hadar et celles qui avaient atterri dans le secteur Alpha étaient du même type et du même calibre et avaient probablement été tirées par la même arme. La FNUOD a protesté auprès des deux parties, auxquelles elle a reproché d'avoir tiré par-delà la ligne de cessez-le-feu, en violation de l'Accord sur le dégagement. Elle a également indiqué aux Forces de défense israéliennes qu'elle était gravement préoccupée par le fait qu'elles avaient tiré aussi près du camp Faouar, et mis ainsi gravement en danger le personnel des Nations Unies.

14. Le 22 juin, le personnel des Nations Unies a observé, à proximité du poste d'observation 52, une explosion qui a touché un véhicule sur le chemin de patrouille des Forces de défense israéliennes à l'ouest de la barrière technique. Un adolescent israélien a été tué et quatre autres personnes ont été blessées. Les Forces de défense israéliennes ont riposté en tirant plusieurs obus de char sur les positions des forces armées syriennes à Queneitra, dans la zone de séparation, tout près de la position 27 des Nations Unies. Elles ont par la suite informé la FNUOD de la riposte et suggéré que le personnel des Nations Unies déployé entre Oufaniyé au nord et Bir Ajam au sud se mette à l'abri. Le personnel des Nations Unies est resté à l'abri jusqu'à ce que les Forces de défense israéliennes aient notifié à la FNUOD qu'il n'y aurait plus de tir ce jour-là, mais elles lui ont recommandé de réduire au maximum ses mouvements dans la zone de séparation. Un peu après minuit le 23 juin, les Forces de défense israéliennes ont effectué une frappe aérienne contre neuf emplacements dans le secteur Bravo, larguant plusieurs bombes dans la zone englobant le camp Faouar, ce qui a contraint le personnel des Nations Unies qui s'y trouvait à se mettre à l'abri. Il ressort de l'enquête que la FNUOD a effectuée sur les tirs du 22 juin qu'un missile avait bien été tiré depuis la zone à l'est de Roueihina par-delà la ligne de cessez-le-feu. Les autorités syriennes ont informé la FNUOD que quatre soldats des forces armées syriennes avaient été tués et neuf autres blessés par les tirs de représailles des Forces de défense israéliennes. Le délégué principal de la République arabe syrienne a soutenu que le missile qui avait tué l'adolescent le 22 juin n'avait pas été tiré par les forces armées syriennes. L'enquête de la FNUOD a indiqué par ailleurs que les tirs de représailles des Forces de défense israéliennes, le 23 juin, avaient frappé très près du camp Faouar, ayant ciblé deux positions des forces armées syriennes situées à environ 2 kilomètres du camp.

15. Le 5 juin, les Forces de défense israéliennes ont informé la FNUOD que trois obus de mortier avaient été tirés du secteur Bravo et avaient atterri dans le secteur Alpha, suite à l'annonce des résultats de l'élection présidentielle. Le 15 juin, les Forces de défense israéliennes ont informé la FNUOD qu'une roquette avait atterri dans le secteur Alpha, à proximité de Majdal Chams. L'enquête de la FNUOD a confirmé qu'une roquette avait bien été tirée sur le secteur Alpha à partir du secteur Bravo. Le 7 juillet, la FNUOD a entendu trois explosions dans les environs de Massada dans le secteur Alpha. Les Forces de défense israéliennes ont riposté en tirant cinq coups sur les environs de Beit Jinn dans le secteur Bravo de la zone de limitation. Le 13 juillet, des éléments non identifiés ont tiré une roquette à partir d'une position située au nord du camp Faouar, qui a atterri au-delà de la ligne de cessez-le-feu dans un champ de mines situé à proximité de l'avant-poste 37B des Nations Unies. Les Forces de défense israéliennes ont riposté en tirant cinq missiles dans le secteur Bravo de la zone de limitation, touchant une position des forces armées syriennes située à 3 kilomètres au sud du camp Faouar. Selon les autorités syriennes, un soldat syrien a été tué et deux autres blessés. Peu après le lancement de la roquette à partir du secteur Bravo, le délégué principal de la République arabe syrienne a informé la FNUOD qu'une roquette avait été tirée par des éléments armés à partir du nord du quartier général de la FNUOD dans la direction du village de Hadar. Le 14 juillet, des éléments non identifiés ont tiré deux roquettes à partir du même emplacement au nord du camp Faouar, qui sont tombées aux abords du village de Rom dans le secteur Alpha. Les Forces de défense israéliennes ont tiré deux coups d'artillerie à un emplacement situé à 2 kilomètres à l'est du camp Faouar dans la zone de limitation. Elles avaient informé la FNUOD avant ces tirs de représailles, et le personnel des Nations Unies qui se trouvait sur place s'était mis à

l'abri. Le 20 juillet, le délégué principal de la République arabe syrienne a informé la FNUOD qu'un obus de mortier avait été tiré par des éléments armés vers le secteur Alpha. Les Forces de défense israéliennes ont par la suite confirmé qu'un obus avait atterri à environ 3 kilomètres à l'ouest de Majdal Chams. Le personnel des Nations Unies qui était présent sur le terrain n'a pas observé les tirs. Les Forces de défense israéliennes n'ont pas riposté. Le 23 juillet, un obus de char a atterri dans le secteur Alpha, non loin du poste d'observation 51 des Nations Unies, causant des dégâts à la clôture d'enceinte du poste. Le 24 août, des éléments non identifiés ont tiré quatre roquettes depuis un point situé à environ 4 kilomètres au nord du camp Faouar dans le secteur Bravo de la zone de limitation, qui ont atterri à Aïn Ziouan. Le 27 août, un obus de mortier tiré depuis le secteur Bravo a blessé un soldat des Forces de défense israéliennes à 2 kilomètres de la ligne Alpha. Les Forces de défense israéliennes ont riposté en tirant sur une position des forces armées syriennes située à environ 3 kilomètres au sud du camp Faouar. En outre, il y a eu, à maintes occasions, entre les forces armées syriennes et les membres armés de l'opposition et d'autres groupes armés, des échanges de tirs d'armes légères et des tirs d'artillerie antiaérienne dans la région de Quneitra et de Qahtaniyé, dont les projectiles sont tombés dans le secteur Alpha.

16. Dans la nuit du 29 juillet et aux premières heures du 30 juillet, le personnel du poste d'observation 51 des Nations Unies a entendu des tirs passer à proximité de leur poste et des explosions non loin de là. La FNUOD en a informé le délégué principal de la République arabe syrienne et l'a prié de transmettre l'information aux forces armées syriennes sur le terrain pour qu'elles cessent leurs tirs, les projectiles ayant atterri dans le secteur Alpha et à proximité du poste d'observation des Nations Unies. Le délégué principal a confirmé à la FNUOD que les forces armées syriennes avaient bien tiré des coups d'artillerie dans le cadre d'affrontements avec des éléments armés et que tous les coups tirés par les forces armées syriennes avaient atterri dans le secteur Bravo. Le lendemain matin, un obus d'artillerie non explosé a été trouvé à proximité de la ligne de cessez-le-feu et du périmètre du poste d'observation 51 des Nations Unies. L'engin non explosé avait pénétré le tarmac de la route menant au poste d'observation, où il était resté. Il s'agit d'un projectile d'artillerie de 122 mm à double usage (antiblindé et antipersonnel) de type classique contenant habituellement une trentaine de sous-munitions. L'enquête effectuée par la FNUOD lui a permis d'établir que, d'après la direction et l'angle d'impact du projectile dans le tarmac, il avait été tiré à partir d'une zone située dans un triangle délimité par Khan Arnabé au sud-ouest, Jaba au sud et le camp Faouar au nord.

17. Le personnel des Nations Unies présent sur le terrain a vu, presque tous les jours, des civils – principalement des bergers – franchir la ligne de cessez-le-feu. Le 29 mai et le 29 juillet, les Forces de défense israéliennes ont tiré des coups de sommation en direction de bergers qui avaient franchi la ligne de cessez-le-feu. Tout au long de la période considérée, la FNUOD a observé des incidents au cours desquels des membres armés de l'opposition avaient eu des échanges avec les forces israéliennes de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu, à proximité de la position 85 des Nations Unies. La FNUOD a vu des membres armés de l'opposition transférer 47 blessés du secteur Bravo aux forces israéliennes, de l'autre côté de la ligne de cessez-le-feu, et les forces israéliennes du secteur Alpha transférer 43 personnes soignées aux membres armés de l'opposition du secteur Bravo.

18. La FNUOD a élevé des protestations au sujet de tous les tirs de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu auprès du délégué principal de la République arabe syrienne comme auprès des Forces de défense israéliennes. Tous les tirs sur la zone de séparation et de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu, ainsi que le franchissement de la ligne de cessez-le-feu par des individus, constituent des violations de l'Accord sur le dégagement des forces.

19. Faisant son possible pour maintenir le cessez-le-feu et veiller à ce que les parties le respectent scrupuleusement, comme le prévoit l'Accord sur le dégagement, la FNUOD signale toutes les violations de la ligne de cessez-le-feu. Le commandant de la Force a entretenu des contacts étroits et réguliers avec les Forces de défense israéliennes et le délégué principal de la République arabe syrienne. Durant les périodes de vive tension ainsi que pendant et immédiatement après les tirs qui se sont produits le long de la ligne de cessez-le-feu, le commandant de la Force a immédiatement établi un suivi avec les deux parties à l'Accord sur le dégagement pour éviter que la situation ne dégénère le long de cette ligne. Il a également établi des contacts étroits avec l'une et l'autre partie pour mettre en place des dispositifs qui pourraient permettre d'éviter des incidents futurs, y compris l'échange d'informations sur les activités civiles à proximité de la frontière.

20. Tout au long de la période à l'examen, les tirs nourris et les affrontements armés intermittents entre les forces armées syriennes et les membres armés de l'opposition et d'autres groupes armés se sont poursuivis dans la zone d'opérations de la FNUOD. Les bombardements et les explosions observés dans les régions de Mazraat Beit Jinn et de Beit Jinn, situées au nord de la zone de limitation, Moughr el-Mir et Beitima, se sont considérablement intensifiés à la fin du mois d'août. Le système de trêve institué au niveau local à Jabbata, Oufaniyé, Tranja et Khan Arnabé, au nord et au centre de la zone de séparation a généralement tenu, en dépit de tirs sporadiques provenant de positions occupées par les forces armées syriennes aux alentours de ces villages. Les combats les plus violents ont continué de se dérouler dans le centre et le sud de la zone de séparation et dans la zone de limitation, juste à l'est. Les forces armées syriennes ont maintenu leur présence et continué à utiliser des armes et du matériel lourds, à l'instar, bien que dans une moindre mesure, des membres armés de l'opposition et d'autres groupes armés. Les forces armées syriennes ont recouru à des frappes aériennes, visant essentiellement le sud de la zone de limitation aux alentours des villes de Naoua et Jassim, ainsi que certaines zones proches de la zone de séparation et, à une occasion (le 27 juillet), la zone de séparation au voisinage du village de Rafid. Le 25 août, le personnel de la FNUOD a vu les forces armées syriennes tirer sur un drone à proximité de Jaba, dans la zone de limitation.

21. Tôt dans la matinée du 31 mai, les forces armées syriennes ont lancé depuis plusieurs de leurs positions une contre-attaque visant le village de Qahtaniyé dans la zone de séparation, qui a été la cible de tirs de chars et d'artillerie nourris. Le village était passé sous le contrôle des membres armés de l'opposition et d'autres groupes armés au début du mois de mai. Une centaine de soldats appartenant aux forces armées syriennes l'ont attaqué et de violents heurts s'en sont suivis avec des groupes armés. La première attaque a été menée simultanément avec une autre lancée contre le village voisin de Samdaniyé. Les groupes armés ont repoussé des attaques contre l'un et l'autre village. Jusqu'à l'attaque du 27 août que les groupes armés ont menée contre le point de passage Bravo et Quneitra, les deux parties ont continué à échanger des tirs dans la région de Qahtaniyé et de Quneitra,

quotidiennement et sans évolution majeurs de la situation sur le terrain. Le 15 juillet, les forces armées syriennes ont de nouveau engagé des activités dans la zone de séparation en déployant leurs troupes à Tell el-Kouroum et aux alentours, et ont repris aux membres armés de l'opposition le contrôle de Samdaniyé.

22. Les 9 et 10 juillet, des groupes armés ont mené une offensive terrestre contre des positions des forces armées syriennes à Zbeida el-Charqiyé, Nabaa el-Sakhr, Kammouniyé et Majdotiyé, dans la zone de limitation. Les groupes armés ont pris le contrôle de huit positions des forces armées syriennes. Au cours de la période qui a suivi l'attaque initiale, ces dernières ont repris le contrôle de deux des positions qu'elles avaient perdues, et ont continué à bombarder les zones restées aux mains des groupes d'opposition armés et d'autres groupes armés. Au moment de l'établissement du présent rapport, le face à face entre les deux forces se poursuivait. Les membres armés de l'opposition ont étendu leur zone de contrôle jusqu'à 5 kilomètres à l'est de la ligne Bravo.

23. Parallèlement, les incidents liés à des tirs à proximité de positions des Nations Unies se sont multipliés. À plusieurs reprises au cours des périodes d'affrontements entre les forces armées syriennes et les membres armés de l'opposition et d'autres groupes armés, des obus sont tombés à l'intérieur ou à proximité de positions des Nations Unies, obligeant parfois le personnel de l'Organisation à se mettre à l'abri. Le 15 juillet, les forces armées syriennes ont déployé des soldats, des chars et des armes antiaériennes à Tell el-Kouroum, colline située dans la zone de séparation au voisinage immédiat du poste d'observation 56 des Nations Unies, en violation de l'Accord sur le dégagement. Ce déploiement a exposé le personnel de l'ONU à un risque accru d'être pris entre deux feux et s'est traduit par de fréquents incidents, des tirs s'étant produits à proximité du poste d'observation ou l'ayant touché. Le 22 juillet, compte tenu de l'évolution des conditions de sécurité, les soldats de la FNUOD ont temporairement pris la relève des observateurs militaires non armés du Groupe d'observateurs au Golan au poste d'observation 56. Depuis leur déploiement à Tell el-Kouroum et alentours, les forces armées syriennes et les membres armés de l'opposition et d'autres groupes armés ont fréquemment échangé des tirs. Des projectiles sont tombés à proximité du poste d'observation, contraignant le personnel de la FNUOD à se mettre à l'abri. Le 8 août, plus de 70 obus de mortier ont atterri à Tell el-Kouroum, dont deux à l'intérieur de l'enceinte du poste d'observation des Nations Unies et d'autres très près de la clôture d'enceinte. Les tirs ont endommagé un véhicule de l'ONU, les fenêtres du poste d'observation ainsi que le portail et les deux citernes d'eau; des conduites d'eau ont également été endommagées par des projectiles tombés à proximité du poste d'observation le 17 juillet.

24. Le commandant de la Force n'a cessé de protester auprès du délégué principal de la République arabe syrienne et d'exhorter les autorités syriennes à retirer le personnel de leurs forces armées ainsi que leurs armes. Les forces armées syriennes ont accru et renforcé leur présence à Tell el-Kouroum et alentours, où elles ont posté 100 hommes, édifié des remblais, construit des abris en préfabriqué pour loger leurs troupes et déployé deux chars, deux armes antiaériennes et trois mitrailleuses lourdes montées sur des véhicules, à 200 ou 300 mètres du poste d'observation, vers le pied de la colline. La FNUOD a reçu plusieurs demandes émanant de représentants des groupes armés exigeant que les forces armées syriennes quittent cette position voisine du poste d'observation, faute de quoi les groupes menaçaient de lancer des attaques aussi bien contre les forces armées syriennes que contre la

FNUOD à la position 68 et au poste d'observation 56. Les groupes armés ont ensuite levé la menace visant la FNUOD. Le 19 juillet, le délégué principal de la République arabe syrienne a informé le commandant de la Force qu'un comité gouvernemental de haut niveau avait décidé que les forces armées syriennes se retireraient de Tell el-Kouroum dans un certain temps. Les autorités syriennes ont informé le commandant de la Force que le déploiement des forces armées syriennes avait été motivé par la menace d'une attaque des groupes armés contre les villes de Khan Arnabé et Baas, dans la partie centrale de la zone d'opération de la FNUOD. Au moment de l'établissement du présent rapport, environ 150 éléments des forces armées syriennes étaient stationnés à Tell el-Kouroum, la majorité d'entre eux se trouvant au voisinage immédiat du poste d'observation, au pied de la colline, tandis que quelques-uns continuaient de s'approcher du sommet de la colline et du poste pour observer les zones détenues par l'opposition.

25. À plusieurs reprises, des obus de char, des obus d'artillerie et des balles provenant d'armes légères et de mitrailleuses sont tombés à proximité et à l'intérieur de positions des Nations Unies. Les 18 et 25 juin, des obus de char sont tombés près de la position 69, puis des tirs d'artillerie le 12 juillet. Le 13 juin, une balle perdue a touché le poste d'observation 52. Le 25 juin, des tirs d'armes légères ont atteint l'intérieur de la position 68, endommageant la citerne d'eau, et une balle perdue est tombée à proximité le 29 juillet. Dans le contexte de la poursuite des combats entre les forces armées syriennes et les membres armés de l'opposition et d'autres groupes armés dans la zone de Qahtaniyé, le personnel du poste d'observation 51 a fréquemment observé de multiples rafales de mitrailleuses, et occasionnellement des tirs antiaériens qui ont atteint l'ouest de la ligne de cessez-le-feu, des projectiles étant à plusieurs reprises tombés très près du poste d'observation. Le 31 mai, des balles ont atteint ce dernier et légèrement endommagé un véhicule blindé. Le 4 juillet, deux obus de char sont tombés près du poste d'observation. Il est arrivé à quelques reprises que des tirs d'armes légères provenant de Qahtaniyé soient dirigés vers le poste d'observation, apparemment pour dissuader le personnel de l'ONU d'observer la zone. Le 31 mai, des obus de mortier sont tombés non loin de la position 27, et un obus a atterri à l'intérieur. Le 4 juin, deux balles perdues ont été trouvées à camp Ziouani, dont l'une avait transpercé un véhicule de la FNUOD, endommageant le pare-brise et les sièges arrière. À plusieurs occasions, le personnel de la FNUOD a observé depuis la position 60 des tirs provenant de très près.

26. Des incidents concernant des patrouilles de la FNUOD se sont également produits. Le 5 juillet, deux véhicules de la FNUOD effectuant une patrouille de routine entre les positions 80 et 69 ont essuyé des coups de feu peu avant d'atteindre la position 69, où la patrouille s'était arrêtée pour vérifier l'état de l'un des véhicules. Une moto et une camionnette venant de la direction opposée sont arrivées à proximité et étaient sur le point de dépasser la patrouille lorsqu'un obus de char a atterri près du camion; les éclats ont blessé deux soldats de la FNUOD et endommagé un camion de l'ONU. Les deux blessés, immédiatement évacués vers le secteur Alpha, sont sortis de l'hôpital le jour suivant. La FNUOD a déterminé que l'obus de char avait été tiré depuis la région de Kammouniyé, généralement dominée par les forces armées syriennes, dans la zone de limitation. En raison de l'insécurité à proximité du site de l'incident, la FNUOD n'a pas pu récupérer le véhicule endommagé. Elle a observé des pillards après l'incident le 5 juillet et constaté qu'il avait été emporté par des individus non identifiés au cours de la nuit

du 9 au 10 juillet. Le 7 juillet, aux alentours du village de Roueihina et à proximité de la position 68 des Nations Unies, un convoi de sept véhicules de la FNUOD a été la cible de salves d'obus antiaériens. Cet incident n'a fait aucune victime parmi le personnel de l'ONU, mais un véhicule de l'ONU a été endommagé. Le convoi a pu regagner la position 68. La FNUOD a déterminé que les tirs provenaient de Zbeida el-Charqiyé, dans la zone de limitation, site généralement dominé par les forces armées syriennes. Le délégué principal de la République arabe syrienne a nié toute implication des forces armées syriennes dans l'un et l'autre de ces deux incidents. Dans la partie nord de la zone de limitation, en raison de la présence de groupes d'opposition armés à Beit Jinn and Mazraat Beit Jinn et de l'intensification des combats entre les forces armées syriennes et les membres armés de l'opposition, la FNUOD a continué de dévier son itinéraire pour atteindre les positions qui se trouvent sur le mont Hermon, multipliant par deux le temps de trajet dans chaque sens.

27. Tout au long de la période considérée, les forces armées syriennes ont maintenu une forte présence et déployé davantage de matériel lourd à l'intérieur de la zone de séparation. Elles ont considérablement intensifié leur présence, en particulier au sud de la route principale qui relie Quneitra, à l'ouest, et Khan Arnabé, à l'est, et ont continué à utiliser les postes de contrôle installés à l'intérieur de la zone de séparation, essentiellement le long de la route principale. En outre, des éléments des Forces armées arabes syriennes ont tenu des postes de contrôle aux entrées est de la zone de séparation situées de part et d'autre de la ligne Bravo, pour contrôler et limiter les passages. Les groupes d'opposition armés et d'autres groupes armés ont continué de contrôler une partie non négligeable de la partie sud de la zone de séparation, en maintenant les postes de contrôle et en restreignant la liberté de mouvement dans certaines régions. Durant la plus grande partie de la période considérée, les forces armées syriennes ont gardé jusqu'à six chars dans la zone de séparation. La FNUOD a vu un char contrôlé par des groupes armés se déplacer entre la zone de séparation et la zone de limitation au voisinage de Roueihina, Bir Ajam et Breika. Peu avant le déclenchement des combats dans la région de Quneitra area, début août, la FNUOD a vu une dizaine de chars sous contrôle des forces armées syriennes être déployés soit dans la zone de séparation soit dans les zones qui la jouxtent. Parallèlement, la FNUOD a observé quatre chars dans la zone située entre Zbeida el-Gharbiyé et Breika, sous contrôle d'éléments armés de l'opposition. Les postes de contrôle ont souvent entravé la liberté de mouvement de la FNUOD et du Groupe d'observateurs au Golan. Ces entraves se sont multipliées dans les zones de séparation et de limitation en raison de la poursuite des heurts entre les forces armées syriennes et les membres armés de l'opposition et d'autres groupes armés, bloquant les voies d'approvisionnement des positions de la Force situées dans la partie sud de la zone de séparation. Le délégué principal de la République arabe syrienne a fait savoir à la Force que, pour des raisons de sécurité, tout le personnel des Nations Unies devait éviter les zones d'affrontement, et lui a conseillé de ne pas effectuer de patrouilles nocturnes.

28. La présence d'engins explosifs improvisés le long des routes de séparation, posés par des membres armés de l'opposition, a continué à restreindre fortement les déplacements du personnel de l'ONU et à les exposer à des risques élevés. Jusqu'à ce qu'elle évacue ses positions à la fin août, la FNUOD a continué de constater la présence d'engins explosifs improvisés et de barrages routiers au voisinage des

routes d'accès aux positions 27, 60 et 68 de l'ONU ainsi qu'aux postes d'observation 51 et 56 et à l'avant-poste 32A, ou sur ces routes elles-mêmes.

29. La FNUOD a élevé des protestations contre la présence des forces armées syriennes et de leur matériel dans la zone de séparation, les tirs en direction et à l'intérieur de la zone de séparation et les tirs dirigés contre le personnel et les installations des Nations Unies. Le commandant de la Force a rappelé aux autorités syriennes l'obligation faite aux forces armées syriennes de cesser leurs opérations militaires dans la zone de séparation et de mettre fin aux tirs effectués depuis la zone de limitation, soulignant qu'il importait de respecter les dispositions de l'Accord sur le dégagement et d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies sur le terrain. Les hauts responsables de l'ONU ont adressé le même message au Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation.

30. C'est dans ce cadre opérationnel difficile que la FNUOD a surveillé la zone de séparation en plaçant des soldats à des positions fixes, en menant des activités d'observation permanentes et en poursuivant les activités de patrouille sur presque tout le long de la ligne de cessez-le-feu pour empêcher toute intrusion. Dans la partie nord de la zone de séparation, la FNUOD a effectué des patrouilles motorisées, et des patrouilles pédestres sur chemins inaccessibles aux véhicules. Dans la partie sud, jusqu'aux incidents survenus à la fin août, elle a effectué des patrouilles quotidiennes jusqu'aux avant-postes 85A et 86B, pour observer l'évolution de la situation dans les zones dont elle a temporairement retiré son personnel au début 2013. Les opérations de la FNUOD ont continué de bénéficier du soutien des observateurs militaires du Groupe d'observateurs au Golan, qui ont délaissé les patrouilles et les inspections au profit d'activités d'observation fixe en continu, d'enquête et d'analyse de la situation. La FNUOD continue, par l'intermédiaire du Groupe d'observateurs au Golan, de mettre en place plusieurs fois par semaine des postes d'observation temporaires à plusieurs endroits du secteur Alpha le long de la ligne de cessez-le-feu afin de mieux se faire une idée de la situation dans la zone de séparation, notamment dans le sud, où l'insécurité a conduit à évacuer temporairement les positions et postes d'observation des Nations Unies. Toujours par l'intermédiaire du Groupe d'observateurs au Golan, la FNUOD a également continué d'inspecter, tous les 15 jours, son matériel et ses effectifs dans le secteur Alpha de la zone de limitation. À plusieurs reprises, le Groupe d'observateurs au Golan a vu plusieurs pièces d'artillerie de 155 mm déployées dans la zone des 10 kilomètres. Des officiers de liaison du secteur Alpha ont accompagné les équipes d'inspection du Groupe d'observateurs. Les inspections et les opérations mobiles dans la zone de limitation du secteur Bravo restent suspendues en raison des conditions de sécurité. Comme par le passé, la Force n'a pu jouir de toute sa liberté de mouvement et ses équipes d'inspection n'ont pu avoir accès à certaines positions du secteur Alpha. Les déplacements des membres du Groupe d'observateurs au Golan ont été restreints encore davantage dans le secteur Alpha, à l'entrée et à la sortie des postes d'observation 52 et 73, situés à l'est de la barrière technique israélienne. Les Forces de défense israélienne ont réduit encore, de deux à un seul par jour, le nombre de passages de la barrière technique autorisés pour accéder aux deux postes d'observation, entravant davantage la capacité du personnel de l'ONU de mener des patrouilles motorisées ainsi que l'accès des entrepreneurs censés effectuer des travaux dans les postes d'observation.

31. Comme cela est décrit au paragraphe 4, après les combats survenus le 27 août, à la suite desquels des membres du personnel des Nations Unies ont été détenus et d'autres confinés dans deux positions de la Force, la FNUOD a été contrainte d'abandonner la position 27 et a évacué son personnel des positions 60, 68, 69 et 85 ainsi que des postes d'observation 52 et 56. Les membres du personnel déployés à la « Charlie Gate », point de passage officiel entre les secteurs Alpha et Bravo, ont évacué leur position tôt dans la matinée du 27 août, lorsque des combats ont éclaté et se sont rapprochés de ces secteurs. Hormis le poste d'observation 56, autour duquel les forces armées syriennes restent déployées, on a vu des membres de groupes armés entrer dans toutes les positions évacuées par les forces des Nations Unies et piller le matériel de l'ONU et des objets personnels. Ceux-ci ont aussi pris le contrôle de nombreux véhicules blindés de l'ONU. La Force a continué de privilégier les activités fixes et a mis l'accent sur l'analyse de la situation, l'établissement de rapports et la communication avec les parties afin d'éviter que la situation ne dégénère. Les deux parties ont maintenu leurs positions défensives dans leur zone de limitation respective. Des douaniers israéliens continuent d'être ponctuellement présents au poste des Forces de défense israéliennes, situé au point de passage de la FNUOD entre le Golan occupé par Israël et la République arabe syrienne.

32. Aux abords de la ligne de cessez-le-feu, le personnel de la Force et la population locale étaient toujours exposés à des mines. La menace s'aggrave chaque année car les mines sont désormais vétustes et leur système de mise à feu s'est détérioré. Les 16 et 30 juillet, la FNUOD a observé une explosion dans un endroit où un bulldozer des forces armées syriennes transportait du matériel de construction près du poste d'observation 56. À chacune de ces occasions, le chauffeur a été évacué.

33. Malgré les restrictions liées à l'insécurité régnant dans le secteur Bravo, la FNUOD a continué à travailler en liaison avec les autorités locales et à communiquer avec la population pour lui expliquer son mandat et ses activités, ce qui était important pour assurer la sécurité du personnel des Nations Unies sur le terrain vu les conditions de sécurité dans la zone d'opérations de la Force.

34. Les 8 juillet et 14 août, en coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge, la FNUOD a aidé 47 étudiants à passer du secteur Bravo au secteur Alpha et 33 autres à passer en sens inverse. La Force a continué de dispenser des soins médicaux d'urgence aux populations civiles, à titre strictement humanitaire. Pendant les périodes d'intenses combats entre les forces armées syriennes et des membres armés de l'opposition ainsi que d'autres groupes armés, les habitants des zones touchées ont fui vers des secteurs plus sûrs des zones de séparation et de limitation. À la fin de mai, les habitants de villages situés dans la zone de limitation, qui ont été victimes d'attaques aériennes et à l'artillerie, ont fui vers deux villages situés dans la zone de séparation aux alentours de la position 80. Leur nombre a augmenté au début de juin. La FNUOD a observé environ 70 petites et grandes tentes dans le secteur, qui abritent entre 200 et 250 personnes. De plus, 34 tentes abritant 170 personnes ont été dressées depuis la fin de mai aux abords du village de Rafid dans la zone de séparation située au sud de la position 80. S'il est vrai que le nombre de déplacés dans les camps est actuellement faible, la FNUOD a appris de personnes dans le camp que 15 000 autres se sont fait enregistrer dans les différents camps.

35. Au 2 septembre, la Force comptait 1 271 militaires, dont 48 femmes, envoyés par les Fidji (445), les Philippines (344), l'Inde (191), l'Irlande (134), le Népal (155) et les Pays-Bas (2). En outre, 81 observateurs militaires de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, dont une femme, ont aidé la Force à s'acquitter de ses tâches.

36. La FNUOD continue d'adopter et de mettre à jour des mesures d'atténuation des risques sur la base d'une évaluation globale des risques qu'elle mène avec l'appui du Secrétariat de l'ONU. Durant la période à l'examen, la Force a apporté de nouvelles améliorations à plusieurs de ses locaux vulnérables qui pourraient être endommagés par les combats dans le cadre du conflit syrien. D'autres tours de guet protégées ont notamment été mises en place, des bâtiments ont été consolidés pour parer aux tirs directs et indirects, et les murs d'enceinte et les clôtures de barbelés ont été renforcés. D'autres mesures demeurent en place, notamment l'exécution périodique d'exercices d'évacuation médicale et de mise en sûreté et d'autres procédures d'urgence, le renforcement du contrôle du périmètre du quartier général et de toutes les positions de la Force et la fourniture à l'ensemble du personnel militaire et civil de matériel individuel de protection et de la formation nécessaire. Le matériel de neutralisation des engins explosifs improvisés destiné à la FNUOD a été intégré à la Force et a permis de renforcer ses capacités de lutter contre les engins explosifs improvisés. Mais, malgré leurs promesses, les autorités syriennes n'ont toujours pas autorisé la fourniture du matériel restant. À cause de l'insécurité générale qui règne, le personnel de la Force est toujours contraint d'emprunter, en coopération avec les autorités compétentes, d'autres points d'accès et de sortie.

37. Les déplacements du personnel de la FNUOD dans le secteur Bravo sont contrôlés et s'effectuent toujours en convois de véhicules blindés, et les mouvements logistiques sont protégés par des escortes armées. La Force continue d'effectuer des déplacements en convois de véhicules blindés entre Damas et le camp Faouar pour permettre à tous les membres de la FNUOD recrutés sur le plan national et affectés au quartier général de la Force de se rendre régulièrement au travail. Un certain nombre d'agents recrutés sur le plan national, dont les fonctions ne requièrent pas la présence au camp Faouar, continuent de travailler depuis le bureau de la FNUOD à Damas. Seul le personnel international indispensable travaille au camp Faouar. Les bureaux du personnel non essentiel ont été réinstallés dans le camp Ziouani, qui tient lieu de poste de commandement secondaire de la Force. Entre le 2 et le 4 juin, suivant les avis publiés par le bureau du Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU à Damas, la FNUOD a suspendu tous les déplacements entre le camp Faouar et Damas à titre de précaution pour empêcher tout incident dans le cadre de l'élection présidentielle. La Force a aussi décidé de suspendre les déplacements entre les secteurs Alpha et Bravo durant la même période. Le 3 juin, jour de l'élection, la FNUOD a placé ses réserves en état d'alerte dans les endroits potentiellement sensibles et a suspendu tous les déplacements dans la zone d'opérations. Depuis le 27 août, à cause des combats violents dans le centre de la zone de séparation, au cours desquels le point de passage de Bravo est tombé aux mains de groupes armés, la Force a suspendu les déplacements sur la route principale reliant le camp Faouar dans le secteur Bravo au camp Ziouani dans le secteur Alpha. Il faudra envisager de réaménager les modalités de travail de la Force si l'on ne peut plus garantir la sécurité des déplacements à travers les secteurs Alpha et Bravo.

III. Application de la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité

38. Lorsqu'il a décidé par sa résolution 2131 (2013) de renouveler pour une période de six mois, jusqu'au 30 juin 2014, le mandat de la FNUOD, le Conseil de sécurité a appelé les parties concernées à mettre immédiatement en œuvre sa résolution 338 (1973) et prié le Secrétaire général de lui faire rapport en fin de période sur l'évolution de la situation et sur les mesures prises pour appliquer cette résolution. J'ai examiné la question de la recherche d'un règlement pacifique de la crise au Moyen-Orient, et en particulier les efforts déployés à différents niveaux en vue de l'application de la résolution 338 (1973), dans mon rapport sur la situation au Moyen-Orient (A/69/341) que j'ai présenté à l'Assemblée générale en application de ses résolutions 68/16, sur Jérusalem, et 68/17, sur le Golan syrien.

39. Les négociations entre les parties sont au point mort depuis l'interruption des pourparlers de paix indirects en décembre 2008. Le conflit qui déchire la Syrie rend encore plus difficiles la reprise du dialogue entre Israël et la République arabe syrienne et l'accomplissement de progrès sur la voie de la paix. J'espère que la crise sera réglée de manière pacifique et que les efforts sur la voie d'une paix globale, juste et durable pourront reprendre, comme prévu dans la résolution 338 (1973) du Conseil et dans ses autres résolutions.

IV. Observations

40. Je prends note avec une vive inquiétude des graves violations de l'Accord de dégagement qui se sont soldées, dans un cas, par la mort tragique d'un adolescent israélien ainsi que de soldats des forces armées syriennes et ont infligé des blessures dans l'un et l'autre camp. Cela est dû à la grave détérioration de la situation dans la zone d'opérations de la FNUOD. Les tirs lancés par les forces syriennes au-delà de la ligne de cessez-le-feu et les ripostes d'Israël au moyen de tirs d'artillerie et de frappes aériennes mettent en danger le maintien du cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne. Il reste impératif que les deux parties s'adressent à la FNUOD en cas d'incident le long ou de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu. Le mandat de la Force est plus crucial que jamais pour maintenir la stabilité dans la région.

41. Je condamne fermement l'éviction par la force de membres du personnel des Nations Unies de leur position et leur détention par des éléments armés et j'exige leur libération immédiate, sans conditions et en toute sécurité. Je condamne également le confinement du personnel dans les locaux de l'ONU sous la menace. Tout acte hostile perpétré contre des membres du personnel de la Force présents sur le terrain, notamment les restrictions imposées à ses déplacements et les menaces à sa sécurité physique, les tirs directs et indirects visant les locaux et le personnel de la FNUOD, et l'utilisation d'installations des Nations Unies, y compris des positions évacuées temporairement, par toute autre personne que le personnel des Nations Unies, sont inacceptables.

42. Les activités de plusieurs éléments armés, notamment le Front el-Nosra, dans la zone d'opérations de la FNUOD depuis la fin d'août et les affrontements avec le personnel des Nations Unies ont contraint la Force à évacuer toutes ses positions dans le sud de la zone de séparation, à l'exception d'une, mettant ainsi à rude épreuve la capacité de la FNUOD de s'acquitter de son mandat comme convenu

entre les Gouvernements d'Israël et de la République arabe syrienne dans l'Accord sur le dégagement des forces de 1974.

43. Les groupes d'opposition armés et d'autres groupes armés ont pris le contrôle d'une grande partie de la zone de séparation, y compris d'un tronçon de la route principale reliant les deux camps de la FNUOD et du point de passage entre les secteurs Alpha et Bravo. Il est indispensable que les pays pouvant user de leur influence fassent bien comprendre aux groupes armés de l'opposition qui sont présents dans la zone d'opérations de la Force qu'il est inacceptable de menacer et de détenir des soldats de la paix et qu'ils doivent cesser toute activité de nature à compromettre la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies sur le terrain, et notamment s'abstenir de prendre des soldats de la paix pour cible, et accorder au personnel des Nations Unies la liberté dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat en toute sécurité. Toute menace contre le personnel des Nations Unies venant de quelque personne ou organisation est inacceptable.

44. Le Gouvernement syrien est responsable au premier chef de la sûreté et de la sécurité du personnel des Nations Unies dans les zones de séparation et de limitation du secteur Bravo. Je prends note de l'aide qu'il a offerte pour faciliter l'approvisionnement en fournitures de première nécessité à l'appui des efforts déployés par la Force pour permettre à celle-ci de continuer à s'acquitter de son mandat en toute sécurité. Les privilèges et immunités de la FNUOD, ainsi que sa liberté de mouvement, doivent impérativement être garantis.

45. De nombreux incidents se sont produits, concernant des membres du personnel des Nations Unies. Je déplore au plus haut point que des positions des Nations Unies se trouvent prises dans des tirs croisés et que des dégâts soient constamment causés à leur infrastructure. La pose d'engins explosifs improvisés par des groupes armés, en particulier à proximité des positions des Nations Unies ou des routes qui les desservent, est particulièrement préoccupante, et cela expose les soldats de la paix à des risques encore plus graves. La sûreté et la sécurité du personnel de la FNUOD et des observateurs militaires du Groupe d'observateurs au Golan doivent être assurées. Je reste gravement préoccupé par la détérioration continue de la sécurité en République arabe syrienne, ses répercussions sur la population syrienne et ses conséquences possibles pour la stabilité dans la région. Les activités militaires en cours dans la zone de séparation et les incidents de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu ont conduit à des périodes de vives tensions entre Israël et la République arabe syrienne, et ont mis en péril le personnel des Nations Unies.

46. Les affrontements graves et prolongés entre les forces armées syriennes et les membres armés de l'opposition et autres groupes armés à proximité immédiate du personnel et des positions des Nations Unies ne laissent d'être extrêmement préoccupants. On ne peut aussi que s'inquiéter du recours aux armes lourdes dans le cadre du conflit qui continue de déchirer la République arabe syrienne, tant de la part des forces armées syriennes que de celle des groupes armés, et notamment aux frappes aériennes de la part des forces gouvernementales dans la zone de limitation du secteur Bravo.

47. Je déplore également le tir de pièces de munitions à fragmentation qui, si elles avaient explosé et libéré leurs sous-munitions, auraient aveuglément mis en danger la vie des populations civiles dans le secteur ainsi que celles des soldats de la paix longtemps après. L'emploi de ces munitions est contraire à la Convention sur les armes à sous-munitions de 2008. À l'exception de la FNUOD, il ne devrait y avoir aucune force militaire dans la zone de séparation. Je constate avec inquiétude que

des tanks sont présents dans cette zone et sont utilisés par les forces armées syriennes et des groupes armés. J'appelle toutes les parties au conflit syrien à cesser leurs opérations militaires dans tout le pays, y compris dans la zone d'opérations de la FNUOD. J'engage le Gouvernement de la République arabe syrienne à ne plus avoir recours à des frappes aériennes qui sèment la terreur dans la population civile. Je rappelle que toute activité militaire conduite dans la zone de séparation par une des parties risque de remettre en question le cessez-le-feu et représente une menace pour la population civile locale, ainsi que pour le personnel des Nations Unies sur le terrain.

48. La présence des forces armées syriennes et de matériel militaire non autorisé dans la zone de séparation et les tirs lancés depuis le secteur Bravo au-delà de la ligne de cessez-le-feu constituent de graves violations de l'Accord sur le dégagement des forces, de même que tous les tirs lancés par l'une ou l'autre partie dans la zone de séparation et franchissant la ligne de cessez-le-feu. Je souligne à quel point il est crucial que toutes les parties se mettent dans un premier temps en contact avec la FNUOD pour empêcher toute escalade. J'appelle toutes les parties à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les civils et garantir la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies, ainsi que la liberté de circulation de la Force dans sa zone d'opérations. De son côté, l'Organisation des Nations Unies ne ménagera aucun effort pour veiller à ce que le cessez-le-feu observé de longue date entre Israël et la République arabe syrienne soit maintenu.

49. En considération des faits graves qui sont récemment survenus dans la zone d'opérations, la Force a immédiatement pris de nouvelles mesures pour adapter temporairement son dispositif et ses opérations. Conformément à son mandat, la FNUOD continuera de faire tout son possible pour surveiller le cessez-le-feu entre les forces syriennes et israéliennes et s'assurer qu'il est observé, dans des conditions certes de plus en plus périlleuses et difficiles. Compte tenu de la précarité et de l'évolution rapide de la situation dans la zone d'opérations de la Force, le Département des opérations de maintien de la paix continue de revoir le dispositif opérationnel, la configuration et les activités de la FNUOD.

50. Il est capital que la Force bénéficie de l'appui des parties et du Conseil de sécurité pour pouvoir continuer à s'adapter à une situation en constante évolution. Il est aussi essentiel que le Conseil de sécurité continue de peser de tout son poids sur les parties concernées pour que la FNUOD puisse agir en toute liberté et en toute sécurité dans sa zone d'opérations afin de s'acquitter de l'important mandat qui lui a été confié. Il est indispensable que la Force continue de disposer de tous les moyens et ressources nécessaires, notamment compte tenu des conditions de sécurité précaires. La FNUOD a également besoin de conserver la confiance et l'appui des pays fournisseurs de contingents. Je suis reconnaissant aux Gouvernements fidjien, indien, irlandais, néerlandais, népalais et philippin de leur contribution à la FNUOD et de maintenir le cap dans des conditions difficiles. Je suis également reconnaissant aux États Membres qui fournissent des observateurs militaires à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve. Le maintien d'une présence crédible de la FNUOD est déterminant pour assurer la stabilité dans le Golan et dans la région.

51. Pour conclure, je tiens à exprimer ma gratitude au Chef de la mission et commandant de la Force, le général de corps d'armée Iqbal Singh Singha, et au personnel militaire et civil qui sert sous ses ordres. Dans des conditions extrêmement difficiles, ils continuent d'exécuter avec efficacité et détermination les importantes tâches que leur a confiées le Conseil de sécurité. Je suis convaincu que la Force continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour s'acquitter de sa mission.